



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION

20 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six octobre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Paul MURANO (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON).

Étaient excusés :

Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Paul MURANO), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Jérôme THÉVENEAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

26/10/2023/17

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	31

Objet : Proposition d'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO), proposée par le Département de la Côte-d'Or

Lors de sa séance plénière en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) s'était engagé aux côtés du Conseil Départemental de la Côte-d'Or et de ses partenaires, en devenant signataire du Pacte Territorial Insertion et Emploi (PTIE), sur la période de 2019 à 2022.

Ce PTIE, qui intégrait pour la première fois le concours des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), a été conclu pour la mise en œuvre du Programme Départemental Insertion et Emploi (PDIE). Le PDIE et le PTIE ont été élaborés en cohérence avec les orientations du Pacte de Solidarité Côte-d'Or 2019-2021, signé en juin 2019 entre l'État et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a adopté, le 26 juin dernier, la nouvelle Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO), pour la période de 2023 à 2027, soit désormais cinq ans au lieu de trois.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

La SIECO réunit en un document unique, les anciens PDIE et PTIE, à la fois pour simplifier la démarche et pour en faciliter l'appropriation par les acteurs et le suivi des actions menées.

À l'échelle départementale, la SIECO a entre autres pour missions :

- Le recensement des besoins et offres en matière d'insertion et d'emploi,
- La définition de la politique d'insertion et de retour à l'emploi du département, ainsi que ses modalités départementales et locales de mise en œuvre.

Les enjeux de la SIECO se situent dans la capacité d'agir en commun pour lever les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, santé, logement), en lien avec le monde économique, en mobilisant dans le respect des compétences de chacun, l'ensemble des acteurs locaux et en premier lieu des EPCI.

L'engagement des EPCI aux côtés du Département, dans la réponse aux problématiques des publics en insertion, n'induit pas d'obligation financière.

Les publics prioritairement ciblés par la SIECO sont :

- Les personnes demandeuses d'emploi de longue durée, en amont du dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA), ou bénéficiaires du RSA,
- Les jeunes âgés entre 16 et 24 ans, en difficulté d'insertion : relevant ou sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance ; jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET),
- Les familles en situation monoparentale, pour lesquelles le temps de la reprise d'activité, d'autant plus dans le cas d'horaires atypiques, est parfois difficilement compatible avec la garde d'enfants,
- Les personnes en situation de handicap en difficultés dans leur parcours d'insertion dans l'emploi.

La SIECO a pour objectifs majeurs de :

- Mettre en place un parcours d'insertion vers le retour à l'emploi durable pour les publics fragilisés,
- Renforcer la coordination entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi.

Selon 4 axes de travail :

- Garantir l'accès aux droits et à l'inclusion numérique,
- Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle,
- Renforcer l'accompagnement pour favoriser une reprise d'activité durable,
- Mobiliser et rapprocher le monde économique et le champ de l'insertion.

Un axe transversal est consacré au pilotage, à la gouvernance et à la territorialisation des politiques d'insertion. Des fiches actions territorialisées spécifiques pourront être élaborées, notamment dans le cadre de l'expérimentation France Travail, mise en œuvre sur le territoire d'intervention de l'Agence Solidarité Côte-d'Or (ASCO) de Genlis.

Sur chaque territoire, le Département et ses partenaires, suivant leurs compétences, s'engagent à :

- Favoriser le retour à l'emploi et l'insertion durables des personnes,
- Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs et la coordination des dispositifs pour plus d'efficacité,
- Veiller à l'accessibilité, à la qualité des services en termes d'accueil, d'information, et d'accompagnement,
- Contribuer à la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle de l'ensemble des publics,
- Garantir une offre d'accompagnements adaptée aux spécificités des territoires.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'engage à poursuivre et renforcer ses actions pour :

- Contribuer à l'inclusion numérique et l'accès aux droits pour l'ensemble des habitants de son territoire,

- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics les plus en difficultés,
- Contribuer au rapprochement entre les acteurs de l'économie et de l'insertion, en positionnant l'insertion comme un véritable levier du développement économique et social.

Ces axes de travail s'inscrivent pleinement dans le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et dans les actions mises en œuvre par le Point Relais Emploi et la France services de la Plaine Dijonnaise. Ces deux services sont déjà engagés dans un travail en étroite collaboration avec les différents acteurs du secteur de l'emploi et de l'insertion socio-professionnelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO) proposée par le Département de la Côte-d'Or,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 26 octobre 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER